



## COMMUNE DE SIMANDRE

76, place de la mairie  
71290 SIMANDRE

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 mai 2022 à 19h00 à la mairie (12 présents), 5 absents excusés ayant donné pouvoir, 1 absent non excusé, avec pour secrétaire de séance : Madame Karima SIDRE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 29 mars 2022.

1. **VOTE** à 16 voix pour (M. Pascal CLERC n'a pas pris part à la délibération) les subventions pour l'année 2022. **DIT** que la liste des subventions attribuées est annexée à la présente délibération. **DIT** qu'une somme de 16 410 euros est prévue au compte 6574 du BP 2022.
2. **FIXE** à l'unanimité la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution gaz (RODP) à 730 euros pour l'année 2022. **DONNE** délégation au Maire pour la durée du mandat pour calculer chaque année le montant de la redevance due par l'opérateur de distribution de gaz (revalorisé automatiquement tous les ans) et émettre le titre de recettes correspondant.
3. **APPROUVE** à 17 voix pour le règlement intérieur du CEL pour l'année scolaire 2022/2023.
4. **DÉCIDE** à 17 voix pour de clore le dossier travaux CTA et isolation de la salle des fêtes" et ne pas solliciter la subvention accordée au titre de la DETR 2020 concernant ledit dossier. **CHARGE** Monsieur le maire d'en informer les services de la Préfecture.
5. **DÉCIDE** à 17 voix pour la destination des coupes de la parcelle 201, réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2021. **ACCEPTÉ** sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière. **INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements. **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.
6. **DÉCIDE** à 17 voix pour, de gérer les appositions de plaques au jardin du souvenir par le biais d'un contrat d'une durée initiale de 15 ans pour un montant de 50 € par plaque. **FIXE** à 30 € le montant du renouvellement de cette apposition pour une durée de 15 ans supplémentaire.
7. **ACCEPTÉ** à 17 voix de prendre le bureau d'études R2S Concept d'Ecuisses pour effectuer les études préliminaires et l'avant-projet de l'aménagement de la RD 475 (cheminement doux et parking) pour un montant de 3 540 €. **CHARGE** Monsieur le maire de signer le devis correspondant et d'exécuter les travaux.
8. **ADOpte** à 17 voix pour la proposition du maire concernant la modalité de publicité des actes (arrêtés, délibérations...) par papier à la mairie de Simandre, applicable au 01 juillet 2022.

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Le conseil prend acte de l'avancement du projet concernant le PLUI.
- Accord concernant la demande d'emplacement d'un pizzeria sur la Place du monument aux morts les mercredis soir.
- Règlement intérieur cantine scolaire.
- Préparation élections législatives du 12 et 19 juin prochain.
- Problème de chats errants sur la commune.
- Recrutement agent technique d'entretien.

## COMMUNE DE SIMANDRE

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.**

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 30 mai 2022 à la porte de la mairie,  
conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,  
Christophe GALOPIN.



La secrétaire de séance,  
Karima SIDRE.